



ALLOCATION TRANSPORT POUR ÉLÈVE INTERNE

Dossier à retourner au plus tard

le 11 mars 2016 à

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE TERRITOIRES

DIRECTION DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ

CS 94104

49 941 ANGERS CEDEX 9

Tél. 02 41 81 44 09

Courriel : m.planchenault@maine-et-loire.fr

Cette allocation est versée aux pensionnaires des établissements scolaires du département ou hors département. Elle ne concerne pas les étudiants, les apprentis, les élèves **ayant une carte de transport du Département et ceux domiciliés et scolarisés dans les communautés d'agglomérations d'Angers, de Cholet et de Saumur.**

ATTENTION

Les dossiers incomplets ou hors délais ne seront pas traités.

Conditions d'attribution

- 1- Avoir un quotient familial inférieur à 590 €
- 2- Être domicilié en Maine-et-Loire
- 3- Être pensionnaire dans l'établissement scolaire ou à l'extérieur en cas d'absence d'internat ou faute de place
- 4- Être scolarisé de la 6^e à la terminale, dans l'établissement public ou privé le plus proche du domicile suivant l'enseignement choisi (sinon justifier du choix d'un autre établissement)
- 5- Parcourir une distance d'au moins 30 km aller-retour
- 6- Emprunter les transports en commun (car ou train sauf exception visée au 8 ci-dessous)
- 7- Le coût du voyage (aller seulement) doit être supérieur ou égal à 3,80 €
- 8- Seront pris en compte les déplacements en voiture lorsqu'il y a absence totale de transports en commun (dossiers traités au cas par cas)

ATTENTION, pour le réseau Anjoubus ne sont pris en compte que les tickets de la zone 3.

Pièces obligatoires à joindre

- Attestation CAF ou MSA de l'année en cours précisant le quotient familial
- Relevé d'identité bancaire ou postal
- Justificatifs de transport correspondant à au moins 12 titres de transport de car ou SNCF (6 allers - 6 retours)

Montant de l'allocation

- | | |
|---|-------|
| - Distance comprise entre 30 et 59 km (aller-retour) | 50 € |
| - Distance comprise entre 60 et 149 km (aller-retour) | 80 € |
| - Distance comprise entre 150 km et 228 km (aller-retour) | 110 € |
| - Distance supérieure à 229 km (aller-retour) | 150 € |

Les distances sont calculées sur le kilométrage effectué en transport en commun.





PARTIE À REMPLIR PAR LA FAMILLE

Nom de l'élève Prénom de l'élève

Adresse

Code postal Commune

Tél. Email @

Utilisation du transport en commun Oui Non

Si non pourquoi ?



PARTIE À REMPLIR PAR LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT

ou certificat de scolarité

ENSEIGNEMENT DU SECOND DEGRÉ PREMIER CYCLE	ENSEIGNEMENT SECOND DEGRÉ - SECOND CYCLE	
	Enseignement professionnel	Enseignement général et technologique
<input type="checkbox"/> 6 ^e	Technologique <input type="checkbox"/> 4 ^e <input type="checkbox"/> 3 ^e <input type="checkbox"/> 3 ^e Préparatoire à Voie Professionnelle	<input type="checkbox"/> Seconde Enseignement d'exploration ① ② <i>Option facultative</i>
<input type="checkbox"/> 5 ^e	CAP <input type="checkbox"/> 1 ^{re} année <input type="checkbox"/> 2 ^e année Spécialité	
<input type="checkbox"/> 4 ^e	BEP <input type="checkbox"/> seconde <input type="checkbox"/> terminale Spécialité	
<input type="checkbox"/> 3 ^e		<input type="checkbox"/> 1 ^{re} adaptation <input type="checkbox"/> 1 ^{re} <input type="checkbox"/> terminale
<input type="checkbox"/> SEGPA	BAC PRO <input type="checkbox"/> seconde <input type="checkbox"/> 1 ^{re} <input type="checkbox"/> terminale	BAC GÉNÉRAL Série
<input type="checkbox"/> CIPPA	Spécialité	BAC TECHNO Série
<input type="checkbox"/> 4 ^e aide et soutien	Brevet Technicien Agricole <input type="checkbox"/> 1 ^{re} <input type="checkbox"/> terminale	<i>Options obligatoires</i>
<input type="checkbox"/> 3 ^e insertion	Spécialité <i>Options</i>	<i>Options facultatives</i>
		<i>Section Sport-Étude</i>
	Statut <input type="checkbox"/> interne <input type="checkbox"/> externe <input type="checkbox"/> demi-pensionnaire	Cachet de l'établissement

Partie réservée à l'administration

Accord Montant €

Refus Motif

Informations circuits et horaires consultables sur www.anjoubus.fr